



41^e EXPOSITION C.A.C.S. NATIONALE D'ÉLEVAGE

CHATEL GUYON (63)
Site de la Mouniaude - Avenue de l'Europe
Samedi 6 août 2022

***Dimanche 7 août : Spéciale de race au même endroit
dans le cadre du CACS de la Canine du Puy de Dôme***

Participation aux frais d'organisation

NB - Un chien ne peut être inscrit que dans une classe

Classes Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Travail (brevet de chasse), Champion :	
1 ^{er} chien (catalogue compris)	27 €
2 ^e chien	18 €
3 ^e et suivants	8 €
Puppy, Baby	10 €
Chien ne concourant pas	5 €
Vétéran (8 ans et plus)	15 €
Meute (6 chiens).....	55 €
Suivants de la meute	5 €
Confirmation seule	30 €
Paire, Couple	10 €
Confirmation gratuite pour tout chien engagé	
Engagements en Lot d'Affixe et Lot de reproducteur (<i>sur place</i>)	15 €

Une façon simple et rapide de vous engager :

<https://cedia.fr> - engagement en ligne - Paiement CB sécurisé

JURY PRESSENTI M. René CAUJOLLE

*L'organisation se réserve le droit de modifier la liste ci-dessus
en fonction des chiens engagés ou de l'indisponibilité des juges.*

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue au plus tard le 23/07/22), la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Les Classes Intermédiaire, Ouverte et Travail uniquement concourent entre elles pour l'attribution du CACS.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservée exclusivement aux chiens d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 23/07/22 (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans.

MEUTE – A partir de six chiens d'au moins 12 mois, sans obligation de classe travail, sans limitation du nombre et présentés effectivement le jour de l'exposition. Tous les chiens doivent être engagés en classe individuelle et doivent appartenir au même propriétaire.

LOT D'AFFIXE – (Inscription sur place). Pour 3 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Inscription sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (mini.) à 5 (maxi.) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

(1) Les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby, Vétéran sont considérées comme classes individuelles

Envoyez vos engagements à

**Cédia - N.E. BAN et Chien d'Artois - 67 rue du G^{al} leclerc - 67202 WOLFISHEIM
accompagnés du**

- **montant de vos engagement par chèque libellé à l'ordre du Club Français du Basset Artésien Normand et du Chien d'Artois**
- **et de la photocopie des justificatifs pour les classes Travail ou Champion.**

Les engagements non accompagnés du règlement ne seront pas pris en considération.

CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS
(date de RÉCEPTION chez Cédia) : 23 juillet 2022

Pour tous renseignements, s'adresser au Siège Social : Bernard ROUSSET
☎ 04 67 44 60 82 ou 06 20 55 12 40 - mail : bernard.rousset0437@orange.fr

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à CHATEL GUYON, le Samedi 6 Août 2022.

ARRIVÉE ET JUGEMENT - Les jugements commenceront à **8 h 30 précises**.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé.

Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau

- des chiens aveugles ou estropiés

- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations

- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, **AINSI QUE LES CHIENNES EN CHALEUR.**

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Seront refusés :

a) les inscriptions parvenues après la date des engagements ;

b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;

c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés ;

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;

a) ceux refusés par le service vétérinaire ;

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;

d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

e) toutes chiennes en chaleur seront refusées

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

C.A.C.S. - Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé "Excellent" en classe Intermédiaire, Ouverte ou en classe Travail à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^o est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;

b) a déjà le titre de Champion National de Standard.

Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 80 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration;

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice;

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre;

f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le règlement des engagements doit être adressé avec la feuille d'engagement à Cédia - NE Ban et Artois - 67 rue du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM, mais doit être impérativement libellé à l'ordre du Club Français du BAN et du Chien d'Artois. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 23 Juillet 2022, date de réception des engagements chez Cédia.

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir § Réclamations).

TRÈS IMPORTANT- PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Pour les exposants provenant d'un département infecté par la rage ou reconnu indemne depuis moins d'un an,

1) Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA sous les numéros 50-4272, 50-4273 et 50-4286.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.

- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

2) Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires. Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir se justifier à tout moment.

3) Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé.

En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées **depuis plus d'un mois et moins d'un an**, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué **depuis moins d'un an**.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée.

En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

3) Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non conformité aux conditions sanitaires.

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR

POUR LES CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION

Classe Champion - Date d'homologation du titre de champion national de beauté des pays membres de la F.C.I. ou de champion international de la F.C.I.

Classe Travail - Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de chasse.

SI VOUS MANQUEZ DE FEUILLES,
MERCİ DE FAIRE DES PHOTOCOPIES.

NE B.A.N. et CHIEN D'ARTOIS - DEMANDE D'ENGAGEMENT
 Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

PROPRIÉTAIRE

Nom : Prénom :

Adresse : Email :

Code Postal : Ville : Pays :

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements fournis.
 J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
 En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
 Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
 En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.
Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30

Fait à le

Signature du propriétaire :

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé <i>(Voir définition des classes en page 1)</i>	Sommets Adressées
Intermédiaire.....	X.....
Ouverte.....	X.....
Travail.....	X.....
Champion.....	X.....
Jeunes.....	X.....
Puppy.....	X.....
Baby.....	X.....
Vétéran.....	X.....
Meute.....	X.....
Chien supplémentaire dans la meute.....	X.....
Ne concourant pas.....	X.....
Confirmation seule.....	X.....
Paire.....	X.....
Couple.....	X.....
TOTAL	

Chèque Mandat
 Libellé obligatoirement à l'ordre du
 Club Français du BAN et du Chien d'Artois

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sera inscrit d'office en classe ouverte, jeune ou puppy suivant son âge

CHIENS

RACE : B.A.N. Chien d'Artois N° Identification :

Nom du chien* :

N° Livre des Origines : Né le : Mâle Femelle

Nom du Père* :

Nom de la Mère* :

Nom du Producteur :

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Baby <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>
	Meute <input type="checkbox"/>	Ne concourant pas <input type="checkbox"/>		Paire <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>	Confirmation <input type="checkbox"/>		

Pour la classe Travail : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse

RACE : B.A.N. Chien d'Artois N° Identification :

Nom du chien* :

N° Livre des Origines : Né le : Mâle Femelle

Nom du Père* :

Nom de la Mère* :

Nom du Producteur :

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Baby <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>
	Meute <input type="checkbox"/>	Ne concourant pas <input type="checkbox"/>		Paire <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>	Confirmation <input type="checkbox"/>		

Pour la classe Travail : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse

CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS (date de RÉCEPTION, chez Cédia) : LE 23 JUILLET 2022

RACE : B.A.N. Chien d'Artois N° Identification : _____ 

Nom du chien* : _____

N° Livre des Origines : _____ Né le : _____ Mâle Femelle

Nom du Père* : _____

Nom de la Mère* : _____

Nom du Producteur : _____

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Classe d'engagement :	<input type="checkbox"/> Intermédiaire	<input type="checkbox"/> Ouverte	<input type="checkbox"/> Travail	<input type="checkbox"/> Jeune	<input type="checkbox"/> Champion	<input type="checkbox"/> Puppy	<input type="checkbox"/> Baby	<input type="checkbox"/> Vétéran
	<input type="checkbox"/> Meute	<input type="checkbox"/> Ne concourant pas		<input type="checkbox"/> Paire	<input type="checkbox"/> Couple	<input type="checkbox"/> Confirmation		

Pour la classe Travail : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse

RACE : B.A.N. Chien d'Artois N° Identification : _____ 

Nom du chien* : _____

N° Livre des Origines : _____ Né le : _____ Mâle Femelle

Nom du Père* : _____

Nom de la Mère* : _____

Nom du Producteur : _____

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Classe d'engagement :	<input type="checkbox"/> Intermédiaire	<input type="checkbox"/> Ouverte	<input type="checkbox"/> Travail	<input type="checkbox"/> Jeune	<input type="checkbox"/> Champion	<input type="checkbox"/> Puppy	<input type="checkbox"/> Baby	<input type="checkbox"/> Vétéran
	<input type="checkbox"/> Meute	<input type="checkbox"/> Ne concourant pas		<input type="checkbox"/> Paire	<input type="checkbox"/> Couple	<input type="checkbox"/> Confirmation		

Pour la classe Travail : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse

RACE : B.A.N. Chien d'Artois N° Identification : _____ 

Nom du chien* : _____

N° Livre des Origines : _____ Né le : _____ Mâle Femelle

Nom du Père* : _____


Nom de la Mère* : _____

Nom du Producteur : _____

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Classe d'engagement :	<input type="checkbox"/> Intermédiaire	<input type="checkbox"/> Ouverte	<input type="checkbox"/> Travail	<input type="checkbox"/> Jeune	<input type="checkbox"/> Champion	<input type="checkbox"/> Puppy	<input type="checkbox"/> Baby	<input type="checkbox"/> Vétéran
	<input type="checkbox"/> Meute	<input type="checkbox"/> Ne concourant pas		<input type="checkbox"/> Paire	<input type="checkbox"/> Couple	<input type="checkbox"/> Confirmation		

Pour la classe Travail : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse

RACE : B.A.N. Chien d'Artois N° Identification : _____ 

Nom du chien* : _____

N° Livre des Origines : _____ Né le : _____ Mâle Femelle

Nom du Père* : _____

Nom de la Mère* : _____

Nom du Producteur : _____

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Classe d'engagement :	<input type="checkbox"/> Intermédiaire	<input type="checkbox"/> Ouverte	<input type="checkbox"/> Travail	<input type="checkbox"/> Jeune	<input type="checkbox"/> Champion	<input type="checkbox"/> Puppy	<input type="checkbox"/> Baby	<input type="checkbox"/> Vétéran
	<input type="checkbox"/> Meute	<input type="checkbox"/> Ne concourant pas		<input type="checkbox"/> Paire	<input type="checkbox"/> Couple	<input type="checkbox"/> Confirmation		

Pour la classe Travail : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse